



# Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°148

## De la théorie de la liberté de l'entrepreneur aux résultats concrets : rien pour les salariés, pas même sur la formation

La Commission Paritaire Permanente de Négociation, d'Interprétation et de concertation (CCPNIC) de la branche des commissaires aux comptes et expert-comptable s'est réunie le 17 juillet, avec, principalement à l'ordre du jour, la conclusion d'un accord sur la formation professionnelle.

Malgré nos protestations répétées sur le contenu de l'accord qui se limite à peu de chose près au code du travail, le patronat n'a pas souhaité prendre en compte nos revendications au motif que chaque entreprise doit rester maître de son organisation interne. C'est intéressant comme point de vue : à quoi bon se déplacer pour négocier au niveau de la branche si in fine le patronat part du principe que les entreprises doivent garder les mains libres sur tous les sujets et qu'il refuse tout engagement ? Parce que ce dont il s'agit ici c'est de formations pour faire face aux évolutions du secteur certes, mais aussi, dans quelques cas de figure à des mobilités nécessaires pour que le salarié se maintienne dans l'emploi.

A y regarder de plus près, la situation n'est pas près de s'améliorer pour les salariés du secteur :

- Entre des négociations sur les salaires au minima, maintenant le niveau « bas » des salaires de l'expertise-comptable comparés à d'autres secteurs économiques pouvant être limitrophes à celui des experts-comptables,
- Une politique de formation de branche qui se limite au code du travail,
- Une charge de travail en hausse, dégradant davantage les conditions de travail,
- Et des attentes toujours plus fortes qui pèsent sur les salariés, que ce soit sur la qualité ou le nombre de tâches à réaliser.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ça ne fait pas rêver. On n'est pas près d'attirer le « chaland » et régler ses problèmes de recrutement.

L'accord sur la formation professionnelle proposé à signature n'est qu'une réécriture du code du travail à l'exception de quelques défraitements (*logistique*) autour de l'action de formation et la possibilité, si l'employeur en est d'accord, de réaliser la formation sur son temps de travail. Royal !

Evidemment, la CGT ne peut que déplorer qu'aucune de ses revendications importantes n'aient obtenu satisfaction (*abondement du CPF et rémunération des alternants pour ne citer que les plus importantes*).

En fin de réunion, nous avons commencé à discuter de la future négociation sur les conditions de travail : évidemment nous avons toujours en vue d'améliorer les conditions de travail, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, nous avons aussi pour revendications de traiter du télétravail notamment suite à la crise sanitaire et face à une difficulté majeure du secteur : la surcharge de travail.

Il faut espérer que maintenant que les patrons se plaignent également de la charge de travail, ce sujet soit enfin pris au sérieux et puisse aboutir à de vrais engagements de la part du patronat et non à une réécriture de quelques dispositifs pour masquer le désert. La suite au prochain épisode